

AT/OM.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

D E C R E T N°65-42 /PR-MJL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU l'ordonnance n°8/GPRD-SGG du 11 Janvier 1964 portant constitution de la République du Dahomey ;

AMPLIATIONS :

Présidence R.	5
Présidence C.	3
SGG	3
Pr. Assemblée N.	3
MJL	3
MFPTAS	1
MFAEP	1
Proc. Général	1
Proc. Rép.	1
Trésor	1
C.S. Magist.	1
C.F.	1
D.P.	1
Présid.C.A.	1
JORD	1
Intéressé	1

VU le décret n°63-395/PR-MJL du 22 Août 1963 ayant délégué M. MIAN Gilbert greffier de 2ème classe, 2ème échelon, titulaire du Diplôme de fin de stage de I.H.E.O.M. et autres dans les fonctions de Juge dans le ressort de la Cour d'Appel de Cotonou ;

VU la décision n°0666/MFPTAS/DP-1 du 5 Juin 1965 portant la suspension de M. MIAN COSSI Gilbert, Greffier, de ses fonctions pour compter du 1er Avril 1965 ;

VU la décision n°0745/MFPTAS/DP.1 du 29 Juin 1965 ayant rabattu de trois échelons, le grade de M. MIAN COSSI Gilbert, Greffier de 2ème classe, 4ème échelon ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E

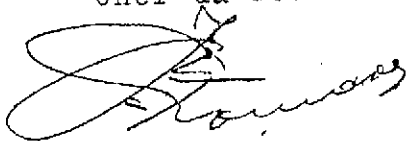
ARTICLE 1er. - Les dispositions du décret n°63-395/PR-MJL du Août 1963 ayant délégué M. MIAN COSSI Gilbert, Greffier de 2ème classe, 2ème échelon, dans les fonctions de Juge dans le ressort de la Cour d'Appel de Cotonou, sont rapportées.

ARTICLE 2. - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à COTONOU, le 17 Juillet 1965

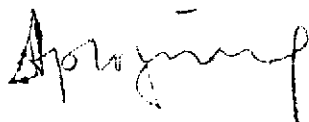
Par le Président de la République,

Le Président du Conseil,
Chef du Gouvernement

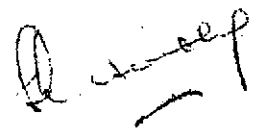


J.T. AHOMADEGBE.-

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,



F. APLOGAN



S. M. APITHY.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,



A. ADANDE.-